

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 20554

Numéro SIREN : 805 139 383

Nom ou dénomination : 1001PACT

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2019 sous le numéro de dépôt 56667

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 08-07-2019

N° DE DEPOT : 056667

N° GESTION : 2018B20554

N° SIREN : 805139383

DENOMINATION : 1001PACT

ADRESSE : 50 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris

MILLESIME : 2018



**GMBA Seleco**  
**WALTER ALLINIAL**

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

certifié conforme  
Julien BENAYOUN

**1001PACT**

*Activité de conseiller en investissements participatifs*

50 Avenue Claude Vellefaux  
75010 PARIS

## Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2018



**GMBA SELECO**

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris  
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 5 rue Espagnol - 75020 PARIS  
Téléphone : +33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : +33 (0)1 44 93 10 39  
E-mail : paris20@gmba.fr

SARL au capital de 75 812.90 Euros - 612 007 690 RCS Paris  
NAF 6920 Z - N° TVA : FR01612007690

[www.gmba-allinial.com](http://www.gmba-allinial.com)

## Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement	118 397	11 150	107 247	65 598
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	837 706	130 602	707 104	227 164
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	29 759	6 402	23 358	2 372
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	71 799		71 799	71 499
Créances rattachées à des participations	120 220		120 220	20 000
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	370		370	370
Prêts				
Autres immobilisations financières	77 037		77 037	35 150
<b>TOTAL I</b>	<b>1 255 288</b>	<b>148 153</b>	<b>1 107 135</b>	<b>422 153</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	481		481	
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	595 821	32 078	563 743	189 977
Autres	305 982		305 982	1 761 254
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres titres				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	432 744		432 744	23 926
<i>Charges constatées d'avance</i>	7 774		7 774	-110
<b>TOTAL II</b>	<b>1 342 801</b>	<b>32 078</b>	<b>1 310 723</b>	<b>1 975 047</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	<b>III</b>			
Primes de remboursement des obligations	<b>IV</b>			
Ecart de conversion actif	<b>V</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 598 090</b>	<b>180 231</b>	<b>2 417 858</b>	<b>2 397 200</b>

## Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé)	26 024	26 024
Prime d'émission, de fusion, d'apport	2 026 941	2 026 941
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-316 092	-200 167
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-516 516</b>	<b>-115 925</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>1 220 357</b>	<b>1 736 873</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL I (bis)</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
- Risques		
- Charges		
<b>TOTAL II</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		2 464
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit	732 930	253 314
- Financières diverses	102 338	111 579
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 445
- Fournisseurs et comptes rattachés	155 808	143 518
Dettes :		
- Fiscales et sociales	181 027	120 280
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 748	23 727
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	17 650	
<b>TOTAL III</b>	<b>1 197 501</b>	<b>660 327</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)</b>	<b>2 417 858</b>	<b>2 397 200</b>

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services	487 828	74 253	562 081	399 506
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>487 828</b>	<b>74 253</b>	<b>562 081</b>	<b>399 506</b>
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée			594 409	107 776
Subventions d'exploitation reçues			63 545	92 212
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				3 493
Autres produits			147	119
		<b>TOTAL I</b>	<b>1 220 182</b>	<b>603 107</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 583	
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			1 035 231	307 385
Impôts, taxes et versements assimilés			7 064	9 586
Salaires et traitements			440 130	273 817
Charges sociales			124 939	71 313
- Amortissements sur immobilisations			93 238	42 625
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant			15 241	16 837
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			2 556	13 272
		<b>TOTAL II</b>	<b>1 720 983</b>	<b>734 834</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-500 801</b>	<b>-131 728</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		<b>III</b>		
Perte supportée ou bénéfice transféré		<b>IV</b>		
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>TOTAL V</b>		
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			23 463	9 455
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
		<b>TOTAL VI</b>	<b>23 463</b>	<b>9 455</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>-23 463</b>	<b>-9 455</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>-524 264</b>	<b>-141 183</b>

## Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	8 299	5 123
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>8 299</b>	<b>5 123</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	551	4 892
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>551</b>	<b>4 892</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>7 748</b>	<b>231</b>
Participations des salariés	<b>IX</b>	
Impôts sur les bénéfices	<b>X</b>	<b>-25 027</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>1 228 481</b>	<b>608 230</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>1 744 997</b>	<b>724 155</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>-516 516</b>	<b>-115 925</b>

**I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 présente un total de 2 417 858 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présente; sous forme de liste, dont le total des produits est de 1 228 481 euros, dégage un résultat de -516 516 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n° 2014-03 relatif au PCG et suivants).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Il n'y a eu aucun changement de méthode sur la période.

## ***II. FAITS MARQUANTS***

L'ouverture de la filiale Italie a donné lieu à une aide financière de la part de 1001Pact, sa société mère, et dont le montant est spécifié dans le tableau des filiales et participations.

## ***III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT***

### **3.1. Actif immobilisé**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Logiciels et Frais d'établissement 3 ans
- Installations techniques, matériels, outillages industriels 5 à 8 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier 10 ans

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur brute. Elle est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée. Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal, s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration est achevée s'il s'agit d'une acquisition. Ainsi, la valeur d'inventaire des titres de Lita Italy SRL et 1001Pact Impact Investments SA s'élève respectivement à 10 000 € et 61 499 €.

### **3.2. Crédits**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale selon le principe de non compensation. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une provision pour créances douteuses est constituée à la clôture pour un montant de 32 078 € dont 15 241 € concernent une dotation de l'année.

### **3.3. Capitaux propres**

Le capital social est composé de 26 024 parts sociales (ou actions) de 1 euro, entièrement libérées.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante :

Capitaux propres au 31/12/2017 : 1 736 873

Résultat Exercice au 31/12/2018 : -516 516

Capitaux propres au 31/12/2018 : 1 220 357

**IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES****4.1. Effectif moyen**

L'effectif moyen pour 2018 est 14 de personnes contre 8 pour l'exercice précédent.

**4.2. Fiscalité latente**

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice s'élève à 844 383 euros.

**4.3. Crédit d'impôt Compétitivité Emploi**

Le CICE s'élève à 17 748 euros au titre de l'année 2018. Le CICE 2017, qui s'élevait à 9 278 euros, a permis à l'entreprise de financer des investissements et des embauches.

**4.4. Engagements hors bilan**

Le montant des engagements en matière de retraite, d'indemnité de fin de carrière, est non significatif au regard de la moyenne d'âge des salariés.

Une caution bancaire de 14 000 euros a été mise en garantie auprès de la BNP.

**4.5. Evénements post clôture**

Néant

**4.6. Ventilation du Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est uniquement composé de prestations de services dont 111 823 euros s'établissent à l'étranger. La reconnaissance du revenu est faite à la fin de chaque projet.

**4.7. Honoraires CAC**

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes est de 7 000 euros HT.

**1001PACT**  
**Société par actions simplifiée à capital variable**  
**Siège social : 50 Avenue Claude Vellefaux**  
**75010 Paris**  
**805 139 383 RCS Paris**  
**La « Société »**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 11 JUIN 2019**

**A TITRE ORDINAIRE**

**PREMIERE RESOLUTION**

*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président et au Directeur Général*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels font apparaître une perte de 524 264 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :*

*Abstentions : 0*

*Voix contre : 0*

*Voix pour : 37656*

**DEUXIEME RESOLUTION**

*Affectation du résultat*

**Affectation de résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 524 264 euros de la manière suivante :

**Origine :**

Résultat de l'exercice -516 516 €

**Affectation :**

Au compte « Report à nouveau » -516 516 €

**Totaux** -516 516 € -516 516 €

Au vu de l'affectation du résultat susvisée, le compte « *Report à nouveau* » ressort à -832 608 euros après affectation du résultat.

### Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :*

*Abstentions : 0*

*Voix contre : 0*

*Voix pour : 37656*

« Certifié conforme à l'original »

Le-Président

Madame Eva Sadoun

*Certifié conforme à l'original  
Eva Sadoun*



# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## **1001PACT**

Société Par Actions Simplifiée  
au capital de 12 000 €  
50 avenue Claude Vellefaux  
75010 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2018

## **Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile-de-France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
632 013 843 RCS Nanterre  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## Société 1001Pact

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Associés de la société 1001Pact,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 1001Pact relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 16 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes  
**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International



Solange Aïache  
Associée